

# **l'évolution de l'organisation de la RECHERCHE QUÉBÉCOISE**

---

par **ROBERT AYOTTE**

Direction de la recherche  
Ministère de l'Éducation

---

La direction de la Recherche voudrait, à l'occasion du vingtième anniversaire de fondation du ministère de l'Éducation, retracer l'ensemble des mesures prises, au cours de ces années, pour favoriser le développement de la recherche-développement en éducation au Québec et cela pour tous les ordres d'enseignement.

La recherche québécoise en éducation a émergé progressivement et a acquis un certain statut au cours des années marquées par la révolution tranquille. Antérieurement aux années 1960, elle a connu une longue période de tâtonnement ; plusieurs initiatives ont tout de même été prises, le plus souvent par des chercheurs isolés qui, dans la majorité des cas, ne disposaient d'aucune infrastructure pour les soutenir. Les activités de ceux que l'on qualifiait alors de chercheurs étaient, en grande partie, orientées vers l'élaboration de manuels scolaires, de matériel d'enseignement et de tests servant aux évaluations pédagogiques. Dans les facultés universitaires, quelques travaux importants ont été faits en histoire de l'éducation au Québec et sur les phénomènes de l'accessibilité scolaire. Certaines enquêtes d'envergure ont donné lieu à la publication de rapports qui ont eu beaucoup d'impact sur l'évolution du système d'enseignement<sup>1</sup>.

De telles enquêtes ont permis de faire progresser les études et recherches en statistiques, en démographie scolaire et en économie de l'éducation. Des spécialistes en sciences sociales ont également commencé, à cette époque, à analyser les caractéristiques socio-culturelles de notre système éducatif, des populations étudiantes et du corps enseignant. Les précurseurs qui ont œuvré dans le domaine de la recherche en éducation au cours des années 1940-1960 ont largement contribué à l'examen critique de notre système d'éducation et préparé la voie aux changements que le Québec allait bientôt amorcer dans l'enseignement.

pement et de la gestion des réseaux d'enseignement. Cette conception administrative devait permettre aux directeurs généraux du ministère de conserver une préoccupation constante envers la recherche dont ils avaient la responsabilité immédiate et, ainsi de protéger la « fonction recherche » dans leur propre secteur d'activités. Les unités de recherche déconcentrées dans les directions générales de réseaux constitueraient, en outre, un lieu d'accueil naturel pour les divers programmes de subventions à la recherche qui devaient être mis en place au cours des années ultérieures. Les objectifs initiaux et les principes d'organisation de la recherche au ministère de l'Éducation se sont maintenus jusqu'à présent, malgré plusieurs changements intervenus, au cours des années, dans la structure, le personnel et l'organisation du ministère.

À partir de 1966, le ministère élargit le champ d'application de la recherche au développement expérimental et à l'innovation pédagogique. Quatre événements marquent les années 1966-1970.

#### **Création de l'Institut de recherche pédagogique et du Comité du plan de développement de la recherche pédagogique**

« À la fin de 1966, le ministère crée l'Institut de recherche pédagogique et lui donne le mandat suivant :

- mener des recherches en éducation ;
- aider à l'organisation de la recherche pédagogique dans la province de Québec par une assistance financière et technique ;
- planifier et coordonner les activités de recherche en éducation<sup>4</sup> ».

À ce titre, l'IRP devait constituer des équipes de recherche, favoriser le développement de la recherche pédagogique au Québec, contribuer à la diffusion et à la mise en pratique des résultats de la recherche et, enfin, participer à la formation de chercheurs<sup>5</sup>.

En mai 1967, le ministère forme un comité consultatif « chargé d'élaborer un plan d'organisation de la recherche pédagogique au Québec et de définir le rôle de l'IRP dans la réalisation de ce plan<sup>6</sup> ». Une quinzaine de personnes, issues des universités ou d'organismes représentatifs du milieu scolaire, sont invitées à faire partie de ce comité. Ce dernier, comme l'IRP lui-même, était rattaché au Ministère.

Par cette double décision, le ministère accepte de jouer un rôle de leadership dans le domaine de la

recherche en éducation. Tout en continuant à réaliser lui-même des recherches pour ses propres besoins, il favorise, à l'aide de subventions, le développement de celles qui doivent être menées dans les réseaux et contribue, à l'aide de colloques et du *Bulletin*, à développer les communications entre chercheurs.

Les travaux de recherche de l'IRP sont principalement orientés vers le développement des didactiques, y compris les techniques audio-visuelles et l'ordinateur, vers la formation des maîtres, vers le développement de la pédagogie ainsi que vers l'élaboration de tests et d'examen dans une optique de services aux réseaux d'enseignement. Les recherches subventionnées sont très diversifiées et visent le développement général des connaissances en psychopédagogie et dans les disciplines, la réalisation d'inventaires sur la recherche, les études sur la clientèle scolaire et les personnels, tant au plan sociologique et démographique qu'à celui de l'évaluation de leur rendement<sup>7</sup>.

#### **Formation de trois unités de recherche à l'intérieur du ministère**

Parallèlement aux efforts déployés par l'IRP pour définir son mandat et mettre au point son programme de recherches, le ministère procède à la formation de trois services de recherche-développement dans ses directions générales nouvellement créées :

- en 1967, le Service de la recherche, rattaché à la Direction générale de l'éducation permanente (elle-même créée en mars 1966) et qui deviendra, en 1970, le Service des études et projets ;
- en 1968, le service Recherche et Documentation rattaché au Service des moyens techniques d'enseignement ;
- en 1969, le Service de la recherche et du développement rattaché à la Direction générale de l'enseignement collégial.

Dans ces trois cas, la recherche est axée à la fois sur les besoins des directions générales du ministère et sur le service aux réseaux d'enseignement et aux clientèles. Une des préoccupations constantes de ces trois unités a été la mise au point de nouveaux mécanismes ou de nouvelles approches pour atteindre la population en dehors de l'école, tant pour le bénéfice des adultes que pour celui des plus jeunes. Les années 1966-1970 sont, en effet, caractérisées par la mise en chantier de vastes entreprises qui font appel à plusieurs équipes de recherche-développement. Mentionnons, en particulier, les opérations DÉPART, SESAME et TEVEC en éducation des adultes, l'Opé-

ration 55 dans les commissions scolaires, la création du réseau des collèges d'enseignement général et professionnel, les recherches sur les besoins et l'utilisation des techniques audio-visuelles.

### **Création du Service de la recherche universitaire et du programme FCAC**

Dès 1968, le ministère prend des mesures financières pour renforcer la recherche dans les universités, pour établir un certain équilibre dans l'octroi des subventions et pour assurer le rattrapage du Québec en matière de recherche universitaire. Cet effort s'est traduit, en 1970, par la création du Service de la recherche universitaire chargé de gérer le programme de subventions universitaires consacré à la formation de chercheurs et à l'action concertée (FCAC). Ce programme jouera un rôle primordial dans le développement de la recherche québécoise en éducation. Il complétait le programme de bourses de perfectionnement qui constituait, jusqu'alors, la seule source de financement favorisant la formation de chercheurs en éducation.

### **Intégration de la formation des maîtres aux universités et création de l'Université du Québec**

C'est au cours de cette période, marquée par la création de l'Université du Québec et par l'intégration de la formation des maîtres aux universités, que la plupart des facultés ou départements des sciences de l'éducation ont pris naissance ou se sont développés.

Ces changements créaient les conditions nécessaires au développement futur de la recherche dans les facultés ou départements d'éducation, même s'ils n'ont pas entraîné d'effets immédiats importants. Des groupes ou centres de recherche se sont bien organisés dans certaines universités, mais les conditions dans lesquelles ils sont nés n'ont pas favorisé leur développement rapide. Une telle situation peut s'expliquer de la façon suivante :

- la mission première des facultés ou départements d'éducation étant la formation des maîtres, les universités se sont consacrées en priorité à la mise en place de programmes de 1<sup>er</sup> cycle ; il n'existait alors que peu de programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ;
- les professeurs, provenant des écoles normales, avaient comme préoccupation première la formation des maîtres et peu d'entre eux possédaient une formation qui les préparait à la recherche ;
- parmi les rares professeurs détenant un diplôme de 3<sup>e</sup> cycle, peu d'entre eux avaient eu l'occasion de développer une expérience de recherche ;

- l'organisation des programmes de formation, les préparations de cours ainsi que le perfectionnement individuel constituaient les priorités des professeurs ;
- les facultés et départements d'éducation étaient défavorisés par rapport aux facultés plus anciennes (médecine, sciences, etc.) ; ils ne possédaient pas d'infrastructures pouvant soutenir la recherche et, de ce fait, obtenaient peu de ressources financières en provenance des fonds institutionnels de recherche.

Une enquête<sup>8</sup> menée par l'IRP en 1968-1969, ainsi que quelques statistiques des inscriptions en sciences de l'éducation au cours de la même année, révélaient que la situation de la recherche en éducation dans les universités en était réellement encore à ses débuts.

Néanmoins, la création des facultés et départements des sciences de l'éducation, de même que l'augmentation rapide du nombre des inscriptions dans les programmes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en 1970-1971 laissaient prévoir une croissance accélérée du potentiel de recherche en éducation.

Nous pouvons donc, à plus d'un titre, considérer la période 1964-1971 comme étant l'époque qui a permis un premier départ, sans doute timide, mais tout de même important, de ce que nous pourrions appeler « la recherche québécoise en éducation ». La recherche était alors présente dans quelques unités du ministère de l'Éducation, à l'Institut de recherche pédagogique et dans les universités. La recherche-développement émergeait dans les écoles primaires et secondaires et dans les cégeps ; à la suite des recommandations du Rapport Parent, les autorités du ministère avaient perçu l'importance de susciter la recherche et l'innovation pédagogique dans les réseaux. L'augmentation du potentiel de recherche s'annonçait prometteuse avec la création du programme FCAC, l'implantation de nouvelles facultés ou départements des sciences de l'éducation et la croissance des inscriptions aux programmes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

### 3. LA PÉRIODE DE CROISSANCE : 1971-1980

---

En 1971, le ministère de l'Éducation modifie certaines des orientations qu'il s'était données en matière de recherche et décide de limiter son rôle dans l'exécution de recherches pédagogiques proprement dites ; la recherche pédagogique sera donc officiellement confiée en très grande partie aux universités mais également aux collèges et aux commissions scolaires. Cette importante décision conduit à la fermeture de l'Institut de recherche pédagogique qui, durant ces cinq années de fonctionnement, avait toujours été rattaché au ministère de l'Éducation.

Ces changements ont eu d'autres conséquences car, dès 1972, l'Institut national de la recherche scientifique constituait un groupe de recherche en éducation qui devait conduire, en 1975, à la création du Centre INRS-Éducation. Ce dernier entendait alors combler certains besoins qui s'étaient rapidement manifestés après la disparition de l'IRP : celui de développer « la recherche appliquée et orientée vers la solution de certains problèmes majeurs du système québécois d'éducation<sup>9</sup> ».

#### **Le développement des programmes de subventions**

En vue, toutefois, d'accroître son aide à la recherche-développement dans les établissements d'enseignement, le ministère de l'Éducation créait, à la suite du programme FCAC, plusieurs autres programmes de subventions à la recherche :

- 
- 1972** : programme de subventions à la recherche-développement dans les collèges ;
  - 1973** : programme d'aide à la recherche dans l'enseignement élémentaire et secondaire<sup>10</sup> (PARES) ;
  - 1973** : programme de subventions de l'innovation pédagogique dans les collèges<sup>11</sup> (PROSIP) ;
  - 1975** : programme de subventions à la recherche dans le réseau de l'éducation des adultes ;
  - 1976** : programme de subventions à la recherche-développement dans le cadre du programme de perfectionnement des maîtres en enseignement du français (PPMF) ;
  - 1978** : programme de subventions à la recherche-développement dans le cadre du programme de perfectionnement des maîtres en enseignement professionnel (PPMEP).
- 

La gestion de ces programmes a été confiée aux directions générales responsables de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial, de l'éducation aux adultes et de l'enseignement universitaire.

Au cours des années 1970, la recherche québécoise en éducation a donc pu compter sur une aide financière accrue ; elle a pu, en conséquence, élargir davantage le champ de ses préoccupations, raffiner ses méthodes de travail et prendre une certaine place dans la communauté scientifique.

**Le programme FCAC** a favorisé la formation de plusieurs chercheurs et a soutenu les efforts des universitaires qui ouvraient de nouveaux champs de travail dans le secteur de la recherche pédagogique. En 1975, ce programme est solidement implanté ; des thèmes prioritaires sont alors déterminés et de nouveaux crédits importants sont affectés au programme. L'infrastructure du programme étant consolidée, les projets se diversifient et les chercheurs peuvent aborder l'étude de phénomènes de plus en plus complexes. En 1979-1980, 1 million cent seize mille dollars sont versés par le programme aux chercheurs en éducation œuvrant dans les universités. Durant cette même année, près de quatre cent cinquante mille dollars étaient attribués, dans le cadre du programme des « Bourses de l'Enseignement supérieur », à des étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en vue de les aider à poursuivre des études supérieures en sciences de l'éducation et, ainsi, favoriser la formation de chercheurs en éducation.

**Les programmes PPMF et PPMEP** ont d'abord été conçus comme des programmes universitaires de perfectionnement des maîtres en français et en enseignement professionnel. Dès la première année d'implantation du programme PPMF, en 1975-1976, le ministère réservait à ce programme des crédits substantiels dans le cadre du Plan de développement de l'enseignement des langues (PDEL). Six constituantes de l'Université du Québec se joignaient aux autres universités participantes et un développement accéléré de la didactique du français s'amorçait dans le cadre du programme consacré à la recherche. En 1978-1979, un volet recherche était également créé dans le cadre du programme PPMEP. Les montants accordés lors de la première année d'existence de ce volet furent plutôt minimes. Toutefois, satisfaits des résultats de la recherche menée à l'intérieur des pro-

grammes PPMF et PPMEP, les responsables du ministère accordèrent des crédits plus substantiels à la recherche dans le cadre de ces programmes et précisaient davantage les objectifs à poursuivre. La recherche vise maintenant à améliorer la didactique du français, des techniques et des métiers, de même que la qualité des ressources professorales universitaires consacrées au perfectionnement des maîtres de français, langue maternelle, et à la formation des enseignants du secteur professionnel secondaire.

**Au cours des années 1971-1980**, deux programmes de subventions ont permis à la recherche de se développer dans les collèges. Le premier, administré par la direction générale de l'Enseignement collégial, est principalement orienté vers le support au développement institutionnel des collèges et, plus particulièrement, vers le développement et l'implantation des nouveaux programmes d'enseignement professionnel, des services aux étudiants, des systèmes d'information et de gestion et de l'analyse institutionnelle. Environ quatre cent cinquante mille dollars furent attribués en subventions aux collèges en 1979-1980. Le second programme de subventions (PROSIP) vise principalement la recherche et l'innovation pédagogique dans les établissements du réseau. Par ce programme, la direction générale de l'Enseignement collégial entend développer le dynamisme pédagogique des collèges en favorisant des enquêtes, des expérimentations et des évaluations répondant aux préoccupations de chacune des institutions et portant sur l'une ou l'autre des composantes de l'acte pédagogique. En 1979-1980, près de huit cent mille dollars furent versés en subventions permettant de réaliser une trentaine de projets de recherche.

Les programmes de subventions du collégial ont favorisé l'implantation de plus d'une vingtaine de services de recherche et d'expérimentation dans les collèges. Ces services ont joué un rôle important dans le développement des programmes de formation, le perfectionnement des enseignants et l'animation pédagogique. Par le support qu'ils ont accordé aux enseignants, ils ont contribué à l'élaboration et à la réalisation de projets de recherche et d'expérimentation pédagogique.

**Aux niveaux primaire et secondaire**, le programme d'aide à la recherche s'est développé en vue d'assurer le soutien (financement, animation et information) à la recherche pédagogique, conçue et réalisée par les organismes scolaires eux-mêmes. Par ce programme, le ministère entendait :

- encourager le personnel des commissions scolaires à considérer l'innovation et l'expérimentation pédagogique comme partie intégrante du processus pédagogique et administratif ;
- développer chez les éducateurs des attitudes et des habiletés favorisant le recours à la recherche appliquée ;
- contribuer au dynamisme pédagogique des établissements de l'enseignement primaire et secondaire.

En 1979-1980, le programme de subventions distribuait près d'un million trois cent mille dollars aux commissions scolaires. Certaines d'entre elles se sont dotées d'un service de recherche, telles la Commission des écoles catholiques de Montréal et la Commission scolaire régionale de Chambly.

Dans le réseau de **l'éducation des adultes**, un programme de subventions à la recherche a également été créé en vue de soutenir le fonctionnement et le développement des organismes de l'éducation des adultes (Commissions scolaires, collèges, organismes volontaires d'éducation populaire). Ce programme est sous la responsabilité du Service de recherche et développement de la direction générale de l'Éducation aux adultes. Ce service s'assure que des priorités soient définies et il fournit le support technique à la majorité des projets de développement expérimental touchant la pédagogie, la formation des formateurs et les activités d'évaluation institutionnelle. Cependant, les objectifs poursuivis doivent correspondre à des besoins locaux. En 1979-1980, ces organismes se sont partagé environ cent quatre-vingt-dix mille dollars en subventions.

### **Le développement des infrastructures de recherche dans les universités**

Dans les facultés des sciences de l'éducation, la période de 1971-1980 a été marquée par la consolidation et le développement des programmes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, par la création d'organismes plus particulièrement voués à la recherche et par la définition d'axes de développement et de domaines prioritaires pour la recherche.

Le Centre INRS-Éducation, rattaché à l'Université du Québec et dont le mandat est de réaliser des recherches sur les différents aspects de l'éducation, a opté pour la recherche appliquée et orientée vers la solution de certains problèmes majeurs du système québécois d'éducation.

Sous l'impulsion des programmes de subventions, l'attraction de champs de préoccupations com-

muns ou la nécessité de réunir des ressources limitées pour assurer la viabilité des travaux de recherche-développement, les chercheurs universitaires se sont regroupés en un grand nombre d'entités. Ces regroupements prennent des formes différentes et plus ou moins stables ; il s'agit soit d'équipes constituées pour la réalisation de projets spécifiques et forcément limités dans le temps, soit d'entités spécialisées en fonction d'une clientèle (les inadaptés scolaires), d'une technologie (la télévision), d'une orientation plus globale (la prospective), d'une discipline (mathématiques) ou d'une perspective interdisciplinaire.

Ces centres, ces laboratoires, ces équipes réunissent souvent des chercheurs appartenant à des facultés ou départements différents ou même à des universités distinctes. La nécessité de la coopération abolit bien des cloisonnements.

Les thèses de deuxième et de troisième cycle témoignent également de la vitalité de la recherche dans les universités. Encouragée par les exigences du volet « Équipes » du Fonds FCAC, l'intégration des étudiants avancés aux équipes de chercheurs favorise leur formation et leur permet de réaliser leur thèse dans le cadre de travaux plus vastes et plus coordonnés.

Actuellement, on peut présentement estimer à 2100 le nombre de thèses réalisées en vue de l'obtention du doctorat ou de la maîtrise en éducation ; de ce nombre 12% seraient faites en vue du doctorat et 88% en vue de la maîtrise.

Les chercheurs universitaires ont également perçu la nécessité de se donner des moyens pour diffuser les résultats de leurs travaux.

Créée en 1975, la *Revue des sciences de l'éducation* est l'instrument commun des facultés, départements, instituts et écoles universitaires francophones d'éducation au Canada. En raison de son caractère scientifique, la revue, qui paraît trois fois l'an, s'adresse à un auditoire plutôt spécialisé.

Le journal *Profil de la formation professionnelle*, mis au point pour diffuser les projets et les résultats des travaux issus du Programme de perfectionnement des maîtres en enseignement professionnel, vise à promouvoir les relations et les échanges entre chercheurs et praticiens.

## La recherche au MEQ et dans les autres organismes gouvernementaux

Au ministère de l'Éducation, la tendance a été d'associer le plus près possible la recherche aux besoins des unités administratives et des secteurs d'enseignement et, en conséquence, de multiplier les unités de recherche et d'accroître leurs fonctions. C'est ainsi que se sont ajoutés aux services de recherche créés au cours de la période 1964-1971 :

- le Service des études et développement de la direction générale de l'Enseignement supérieur (1971) ;
- la direction des Études économiques et démographiques du secteur de la Planification<sup>12</sup> (1977) ;
- la direction de la Recherche du secteur de la Planification<sup>12</sup> (1977) ;
- le Service de la recherche et de l'expérimentation pédagogique de la direction générale du Développement pédagogique (1977) ; ce service a pris la relève du Bureau de la recherche et du développement.

Très tôt au cours de cette décade, le ministère a aussi développé la recherche dans le cadre de la coopération internationale.

Par l'intermédiaire du Conseil franco-québécois pour la prospective et l'innovation en éducation, les équipes de travail rattachées au secteur de la planification du ministère ont contribué à la réalisation de recherches portant sur les thèmes suivants : les formes alternatives d'éducation dans les écoles primaires et secondaires ; l'utilisation des systèmes multi-média en éducation ; la formation des personnels scolaires pour l'école de demain ; et le phénomène de l'inadaptation scolaire.

Dans le cadre de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française, le ministère de l'Éducation du Québec s'est également impliqué dans plusieurs travaux de recherche concernant le développement des langues nationales dans les pays d'expression française d'Afrique et l'enseignement des sciences.

Dans le cadre du programme de travail de l'OCDE portant sur les stratégies de développement des systèmes éducatifs, le ministère a collaboré à la recherche sur la sécurité d'emploi.

En vue de favoriser la coordination de ses efforts en matière de recherche, le ministère créait, en 1979, le Conseil des directeurs de la recherche. Ce dernier

regroupe non seulement les directeurs des services de recherche, mais également les responsables des programmes de subventions à la recherche dans les réseaux d'enseignement.

**Le Conseil supérieur de l'Éducation, le Conseil des universités et le Conseil des collèges** ont, au cours de la période 1971-1980, poursuivi d'importants travaux de recherche dans le cadre de leurs responsabilités respectives. Ils ont également diffusé largement les résultats de ces travaux.

Outre le ministère de l'Éducation, **plusieurs autres ministères** ont publié de nombreux rapports de recherche qui, très souvent, peuvent être immédiatement utilisés par les responsables de l'éducation. Le ministère des Affaires sociales, celui du Travail et de la Main-d'Œuvre et l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) ont, en particulier, fourni d'abondantes données sur les conditions de vie, de travail et de loisir des jeunes et des adultes.

#### **Autres organismes**

En vue de compléter l'inventaire des organismes qui ont contribué à faire progresser la recherche en éducation au cours de la dernière décennie, il faut mentionner le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE), l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle (CQEE), les Fédérations des commissions scolaires, la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ) et plusieurs firmes spécialisées en recherche/développement.

## **4. LA SITUATION ACTUELLE**

---

En quinze ans, la recherche québécoise en éducation a acquis, dans les universités, les réseaux d'enseignement et au ministère de l'Éducation, un statut suffisamment important pour que le Gouvernement et divers organismes lui prêtent la plus grande attention, fassent appel à ses ressources pour combler de nouveaux besoins prioritaires et suggèrent qu'une politique plus explicite vienne en favoriser la consolidation et la relance. Le début des années 1980 a été une période cruciale pour le développement de la recherche au Québec.

En 1980, le Gouvernement publie un *Énoncé d'orientations et un plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique*<sup>13</sup>. Cette politique reconnaît la spécificité

Le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE) occupe une place particulière à cause de sa double contribution à l'effort de recherche ; le CADRE a, en effet, développé une expertise dans plusieurs domaines dont celui de l'analyse institutionnelle et a publié, depuis 1965, la revue *Prospectives* qui se veut une revue d'information et de recherche en éducation.

Le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle publie également une revue, *Apprentissage et socialisation*, où les chercheurs, appartenant à des disciplines variées, s'intéressent à la personne en difficulté d'apprentissage et d'adaptation, à ses comportements et aux facteurs influençant son développement. Cette revue à caractère scientifique s'adresse à des publics spécialisés et non spécialisés.

À la lumière des événements que nous venons de rappeler, il n'est sans doute pas exagéré de dire que, au cours de la période 1971-1980, la recherche en éducation a connu un développement important et qu'elle a pu bénéficier d'appuis solides. Ses réalisations sont nombreuses dans les réseaux d'enseignement et au ministère de l'Éducation, et certaines d'entre elles sont bien connues à l'étranger. Tout cela s'est accompli dans le climat d'effervescence qui a caractérisé le développement tout entier du système éducatif et des institutions sociales au Québec. Cette évolution ne s'est cependant pas produite sans difficultés.

des divers intervenants dans le domaine de la recherche, mais elle souhaite que des liens plus fonctionnels réunissent ces intervenants et que ces derniers orientent leurs activités selon des axes mieux définis, plus concentrés et mieux reliés aux besoins du développement du Québec.

Le document insiste aussi sur le fait que la visibilité de la recherche de même que son bon fonctionnement et la qualité de ses opérations exigent la disponibilité périodique d'une vue d'ensemble de ses objectifs, de ses réalisations, de ses modes de fonctionnement et de ses retombées.

Le Gouvernement invite donc les ministères à s'engager dans la formulation de véritables politiques

de recherche et à faire connaître périodiquement l'état de son développement.

Le ministère de l'Éducation, pour sa part, dans un premier volet de sa politique<sup>14</sup> identifie, en 1982, les quatre champs de responsabilité que sa mission lui confère en matière de recherche :

- la recherche réalisée en vue de soutenir l'action politique et administrative du ministère ;
- le soutien à la recherche orientée vers le développement des réseaux d'enseignement ;
- le soutien à la mission spécifique de recherche dans les universités et les collèges ;
- le soutien au développement du domaine général de la recherche en éducation.

Ce premier volet de la politique de recherche du ministère de l'Éducation fait état de ce qui existe, identifie les divers intervenants, décrit leur rôle, en un mot trace le cadre général d'organisation de la recherche-développement en éducation tel qu'il s'est développé depuis une quinzaine d'années.

Deux autres volets vont traiter plus spécifiquement du développement de la recherche dans les collèges, d'une part, et du développement de la recherche dans l'enseignement universitaire, d'autre part.

La publication de la politique gouvernementale a suscité les développements suivants dans le secteur de la recherche en éducation.

### **La création du Fonds FCAC**

En vue d'assurer une plus grande visibilité dans l'administration des subventions à la recherche dans les universités et les collèges et en vue d'attirer d'autres sources de financement, l'administration du programme FCAC a été confiée à un organisme distinct du ministère de l'Éducation, à savoir le « Fonds FCAC pour l'aide et le soutien à la recherche ». Le Fonds FCAC est maintenant responsable au ministre de l'Éducation qui annuellement précise ses orientations.

La portion du budget que le Fonds FCAC a consacrée, en 1983-84, à l'éducation (comité 6 du volet Équipe et séminaire) se chiffre à 1,8 million de dollars.

### **Le programme d'aide à la recherche, à l'expérimentation et au développement pédagogique**

En 1981, ce nouveau programme, destiné aux commissions scolaires, a remplacé le « Programme

d'aide à la recherche dans l'enseignement élémentaire et secondaire ». Le nouveau programme dispose d'un budget de 300 000 \$ comparativement au budget de 1,3 million du précédent. Il continue à financer des projets financés dans les commissions scolaires mais les orientations prioritaires sont définies par le ministère en consultation avec les responsables du réseau. En prenant pour critère le fait que les projets doivent porter sur des problèmes ou des besoins de l'ensemble du réseau.

Les thèmes prioritaires retenus pour l'année 1983-84 sont l'introduction de l'informatique dans les écoles, l'éducation technologique, l'évaluation pédagogique et la formation personnelle et sociale.

### **La diffusion de l'information sur la recherche-développement en éducation**

Au cours des dernières années, l'élément nouveau et significatif des interventions du ministère de l'Éducation dans le domaine de la recherche a porté sur la diffusion de l'information qui la concerne. La politique gouvernementale de la recherche faisait, d'ailleurs, de l'information scientifique et technique un élément important de sa stratégie d'intervention.

Pour informer les divers agents de l'éducation des projets de recherche entrepris en cours d'année par les universités, les réseaux, les organismes gouvernementaux ou autres, la direction de la Recherche publie depuis 1980 le *Répertoire des projets de recherche en éducation*.

Cette publication identifie les lieux de recherche, les projets initiés en précisant leur problématique, leurs objectifs et leur méthodologie. Cette information peut influencer la définition des nouveaux projets, susciter des collaborations entre chercheurs et faciliter des liens entre les chercheurs et les utilisateurs.

Si la connaissance des projets est importante, celle des résultats de la recherche l'est bien davantage. Devant la multiplicité des intervenants et la dispersion des lieux de recherche, il devenait nécessaire d'avoir un instrument dont les rôles seraient de recueillir les rapports de recherche, d'en faire une base de données bibliographiques permanente, d'en publier périodiquement le contenu et de rendre ces rapports facilement disponibles sous forme de microfiches lorsqu'ils sont difficiles d'accès.

La base de données bibliographiques EDUQ est venue combler ce besoin en 1981 ; depuis, deux numéros de la *Bibliographie analytique sur l'éducation au Québec, EDUQ* sont annuellement publiés.



## CONCLUSION

---

Au cours de ces vingt années d'existence, le ministère de l'Éducation a toujours associé les activités de recherche-développement aussi bien au bon fonctionnement de ses opérations politiques ou administratives qu'au développement des ressources humaines et de l'activité pédagogique dans les universités et les réseaux d'enseignement.

Selon les objectifs poursuivis, soit le développement des connaissances ou le support à la prise de décision, il a fait appel à différentes stratégies de réalisation : les subventions, les contrats ou le recours à des ressources internes.

En 1983-84, le ministère a consacré près d'un million de dollars pour faire réaliser des études et recherches en ayant recours à la formule des contrats. Pour la même année, il a distribué 3,8 millions dans les différents programmes de subventions ; à ce moment, il faut également ajouter 1,8 million alloué à l'éducation par le Fonds FCAC.

1. Le plus célèbre de ces rapports est sans doute celui de M. Arthur Tremblay intitulé *Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec*. Publié en 1955, ce rapport constituait l'annexe 4 du rapport général de la Commission d'enquête sur les problèmes constitutionnels.
2. Les informations contenues dans les sections II et III ont été puisées dans le document suivant : Ayotte R. et Valois P., *La recherche au ministère de l'Éducation. Contexte général, organisation, problématique*, Ministère de l'Éducation, Service de la recherche (secteur de la Planification), Québec, 1977.
3. *Premier rapport du ministère de l'Éducation*, Gouvernement du Québec, 1965, pp. 59 à 61.
4. *Bulletin de l'Institut de recherche pédagogique*, Ministère de l'Éducation, Québec # N-68-01, p. 3.
5. *Rapport du Ministère de l'Éducation*, 1967-1968, p. 92.
6. *Bulletin de l'Institut de recherche pédagogique*, p. 4.
7. Ces informations sont tirées des *Rapports du ministre de l'Éducation* de 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970.
8. Pedersen E., Faucher A.-T., *La recherche pédagogique au Québec*, Institut de recherche pédagogique, Québec, 1971.
9. INRS, Université du Québec, *Deuxième plan de développement 1976-1981*, Québec, juin 1976.
10. Avec la disparition de l'IRP, la direction générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire a hérité de certains budgets destinés aux subventions à la R-D dans les commissions scolaires. Ce n'est toutefois qu'en 1973 qu'a pris naissance un véritable programme de subventions dont l'administration a été confiée au bureau de Recherche et de Développement de la DGEES.
11. Des subventions ont été accordées dès l'année 1972-1973.
12. Ces deux nouvelles unités ne faisaient qu'institutionnaliser des activités qui se déroulaient depuis 1964 à la direction générale de la Planification.
13. Gouvernement du Québec, *Un projet collectif. Énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique*, Québec, 1980.
14. Ministère de l'Éducation, *La politique de recherche du ministère de l'Éducation : cadre général d'organisation*, Québec, avril 1982.